

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 30 AVRIL 2009**

Le 30 avril 2009, à 19 heures 30, en Mairie, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Erwin BRUM, Maire, à la suite des convocations faites par lui en date du 23 avril 2009.

Etaient présents :

Yves MULLER, Christiane TOUSSAINT, François MEOCCI, Marielle GREFF, Robert BUFFON, Diane WEIDER, Paul LINDEN, Fabienne JOMINI, J.Claude AUBERTIN, Sylvie MISTRETTA, Bernard ROETTGER, Laure BAUDOIN, Jérôme HECQUET, Zahia MAMERI, J.Claude BALTHAZARD, Sarah VITALE, Daniel PIERRE, Philippe GASPARELLA, Yvette WITZ, Joël SEMIN.

Etaient absents - excusés :

Monique ROSE pouvoir à Marielle GREFF
Alain LALLIER pouvoir à Yves MULLER
Rebecca NOEL pouvoir à Laure BAUDOIN
Eugène KOMARNICKI pouvoir à François MEOCCI
Martine RAFALIMANANA pouvoir à Diane WEIDER
Marie-José BRIOTET pouvoir à Erwin BRUM
Audéna ORTOLANI pouvoir à Daniel PIERRE
Lucie LONDNER pouvoir à Philippe GASPARELLA

Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2009

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril est adopté à l'unanimité.

1.A – DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Rapport

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Julien VICK de ses fonctions de conseiller municipal de Marange-Silvange par lettre du 20 mars 2009 reçue en Mairie le 30 mars 2009.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales, la démission est définitive dès réception par le Maire.

1.B – INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Rapport

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

Mademoiselle Sarah VITALE étant la candidate venant immédiatement après le dernier élu de la liste Commune d'Avenir 2008 est élue conseillère municipale depuis le 30 mars 2009.

1.C – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A LA PAROISSE DE MARANGE

Rapport

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 19 juin 2008 le Conseil Municipal a décidé de désaffecter le presbytère de Marange.

En contrepartie, le Maire propose de mettre à disposition de la paroisse des locaux dans le bâtiment de l'ancienne mairie, d'une surface totale de 34,84 m².

Motion

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de mettre à disposition de la paroisse de Marange des locaux, d'une surface de 34,84 m², dans le bâtiment de l'ancienne mairie. Ces locaux comprennent une salle, un dégagement et un WC.

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

1.D – ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION « TRAVAUX – URBANISME – SECURITE »

Rapport

Monsieur Julien VICK ayant démissionné de ses fonctions de conseiller municipal, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'élire un nouveau membre à la commission « Travaux – Urbanisme et Sécurité ».

Motion

Le Conseil Municipal procède à l'élection à bulletins secrets d'un nouveau membre pour la commission « Travaux – Urbanisme et Sécurité ».

Sont candidats : Fabienne JOMINI

Nombre des bulletins trouvés dans l'urne : 29
Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 6
Suffrages exprimés : 23
Majorité absolue : 12

Madame Fabienne JOMINI ayant obtenu la majorité absolue des voix est élue membre de la commission « Travaux, Urbanisme, Sécurité ».

1.E - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ORNE-MOSELLE – ELECTION D'UN DELEGUE

Rapport

Monsieur Julien VICK ayant démissionné de ses fonctions de conseiller municipal, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'élire un nouveau délégué titulaire pour représenter le Conseil Municipal de Marange-Silvange au sein du Comité syndical de la Communauté de communes du pays Orne-Moselle.

Conformément aux dispositions des articles L 2121-21 et L 2121-33, il appartient au Conseil Municipal d'élire un nouveau délégué titulaire.

Motion

Le Conseil Municipal procède à l'élection à bulletins secrets d'un délégué titulaire pour représenter le Conseil Municipal de Marange-Silvange au sein du Comité syndical de la Communauté de communes du pays Orne-Moselle.

Sont candidats : François MEOCCI

Nombre des bulletins trouvés dans l'urne : 29

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 6

Suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Monsieur François MEOCCI ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu délégué titulaire de la Communauté de communes du Pays Orne-Moselle.

1.F- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DES FRICHES INDUSTRIELLES – ELECTION D'UN DELEGUE

Rapport

Monsieur Julien VICK ayant démissionné de ses fonctions de conseiller municipal, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'élire un nouveau délégué suppléant pour représenter le Conseil Municipal de Marange-Silvange au sein du Comité syndical du syndicat intercommunal d'études et d'aménagement des friches industrielles (SIEAFI).

Conformément aux dispositions des articles L 2121-21 et L 2121-33, il appartient au Conseil Municipal d'élire un nouveau délégué suppléant au SIEAFI.

Motion

Le Conseil Municipal procède à l'élection à bulletins secrets d'un délégué suppléant pour représenter le Conseil Municipal de Marange-Silvange au sein du Comité syndical du syndicat intercommunal d'études et d'aménagement des friches industrielles (SIEAFI).

Sont candidats : Yves MULLER

Nombre des bulletins trouvés dans l'urne : 29

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 6

Suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Monsieur Yves MULLER ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu délégué suppléant au syndical du syndicat intercommunal d'études et d'aménagement des friches industrielles.

1.G - COLLECTIF DE DEFENSE DES COMMUNES CONCERNEES PAR LES AFFAISSEMENTS MINIERES DU BASSIN SIDERURGIQUE ET FERRIFERE – ELECTION D'UN DELEGUE

Rapport

Monsieur Julien VICK ayant démissionné de ses fonctions de conseiller municipal, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'élire un nouveau délégué suppléant

pour représenter le Conseil Municipal de Marange-Silvange au sein du Collectif de défense des communes concernées par les affaissements miniers du bassin sidérurgique et ferrifère.

Conformément aux dispositions des articles L 2121-21 et L 2121-33, il appartient au Conseil Municipal d'élire un nouveau délégué suppléant au sein du Collectif de défense des communes concernées par les affaissements miniers du bassin sidérurgique et ferrifère.

Motion

Le Conseil Municipal procède à l'élection à bulletins secrets d'un délégué suppléant pour représenter le Conseil Municipal de Marange-Silvange au sein du Collectif de défense des communes concernées par les affaissements miniers du bassin sidérurgique et ferrifère.

Sont candidats : Yves MULLER

Nombre des bulletins trouvés dans l'urne : 29

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 6

Suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Monsieur Yves MULLER ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu délégué suppléant au Collectif de défense des communes concernées par les affaissements miniers du bassin sidérurgique et ferrifère.

2.A – EXAMEN D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Rapport

Monsieur Robert BUFFON, adjoint au Maire chargé de la sécurité, présente au Conseil Municipal une demande de subvention.

Celle-ci émane de l'Association Prévention Routière, Comité Départemental de la Moselle, qui sollicite une subvention pour la mise en œuvre d'actions portant sur l'éducation routière, le brevet de sécurité routière, le développement de la formation des conducteurs, la sensibilisation des usagers prioritaires (piétons, jeunes, deux roues),... etc. Le bureau municipal propose de verser une subvention de 50,00 Euros à cette association reconnue d'utilité publique.

Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le budget primitif 2009 de la commune,
VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 18 mars 2009,
DECIDE d'attribuer une subvention de 50,00 Euros à l'Association Prévention Routière, Comité Départemental de la Moselle.

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

3.A – DECISION DE SURSEOIR A STATUER

Le maire rappelle que par délibération du 18 décembre 2008, le conseil municipal a décidé de mettre en œuvre une révision générale de son PLU.
S'intégrant dans une démarche de développement durable, l'un des objectifs de cette révision est de renforcer la protection des espaces boisés, notamment en y limitant l'impact de l'homme.

Aussi le maire propose au conseil municipal de prendre une décision de surseoir à statuer qui pourra s'appliquer sur les demandes d'autorisation de construction situées dans les zones Nl et Nlb du PLU.

Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2008 prescrivant, la mise en révision du PLU,

VU le Code de l'urbanisme,

VU l'avis du bureau municipal en date du 22 avril 2009,

- en vertu des articles L.123-6 et L 111-7 et L 111-8 du code de l'urbanisme, décide que le sursis à statuer pourra être appliqué sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations situées sur les zones Nl et Nlb du PLU et qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur PLU.

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

4.A – RENOVATION DE LA SALLE ANDRE MALRAUX

Rapport

Monsieur François MEOCCI, adjoint au Maire chargé des travaux présente au Conseil Municipal, les travaux de rénovation qu'il est nécessaire de réaliser dans la salle André Malraux.

Il s'agit principalement de :

- la mise en place de pièges à son,
- la réfection des faux plafonds,
- la réfection des peintures intérieures.

Le montant des travaux est estimé à 18 372,34 euros HT.

Ils sont susceptibles d'être financés à hauteur de 30%, en faisant appel à la réserve parlementaire des sénateurs de la Moselle.

Motion

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 29 avril 2009,

SOLLICITE la réserve parlementaire des sénateurs de la Moselle : Madame Gisèle PRINTZ, Monsieur Jean-Marc TODESCHINI, Monsieur Jean-Pierre MASSERET, pour le financement des travaux de réfection de la salle André Malraux.

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

Extrait certifié conforme.
Marange-Silvange, le 4 mai 2009
LE MAIRE :

